

بسم الله الرحمن الرحيم

République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice

Autorité de Régulation des Marchés Publics



الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف. إخاء. عدل

سلطة تنظيم الصفقات العمومية

N° 050 20 /A.R.M.P/Président

رقم /س.ت.ص.ع/الرئيس

Nouakchott le 27 OCT 2020

Le Président

الرئيس

Avis de levée de suspension

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), dans sa réunion du mardi 27 octobre 2020 a décidé de lever la suspension du marché relatif à la fourniture de médicaments vétérinaires au Ministère du Développement Rural, objet du DAO n°04/CMD-SE/MDR/2020, en vertu des articles 28, 41, 42 et 53 de la loi n°2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés publics, des articles 23, 24, 151, 152, 156 et 158 du décret n°2017-126 du 2 novembre 2017 abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'applications de la loi n°2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés publics, des stipulations du DAO y afférent et des conclusions et analyses qui seront développées dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site de l'ARMP : www.armp.mr

Ahmed Baba MOULAYE ZEINE

